



## Commission de l'éducation et de la formation

### 3121 Construction et restructuration des collèges publics

### Construction d'un gymnase à HAGUENAU - Convention de partenariat et de financement

#### Rapport n° CP/2011/895

#### Service gestionnaire :

Direction de l'immobilier - Unité administrative

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la validation de la convention de cofinancement pour la construction d'un gymnase à HAGUENAU, qui sera mis à disposition des élèves du collège Foch de HAGUENAU.

Le collège Foch fait actuellement l'objet d'une opération d'extension et de reconstruction sur plus de 8 000 m<sup>2</sup> du collège situé dans les locaux de l'ancien couvent des Annonciades. Les travaux en cours ne prévoient pas la construction d'équipements sportifs.

Les élèves du Collège Foch utilisent actuellement des équipements de la Ville de Haguenau pour la pratique du sport, mais les équipements de proximité sont insuffisants.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet de construction d'un nouveau gymnase multisports par la Ville de Haguenau. Ce gymnase sera localisé sur un terrain, d'une superficie totale de 5 362 m<sup>2</sup>, propriété de la Ville, situé entre la rue du Tournoi et la rue des Repenties. L'équipement permettra de répondre à l'accueil de l'enseignement d'éducation physique et sportive pour les élèves du collège Foch et du lycée Schumann.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Ville de Haguenau avec une participation financière du Conseil Régional d'Alsace et du Conseil Général du Bas-Rhin.

Le projet prévoit notamment la création de trois espaces de travail :

- 1 gymnase nouveau standard (26,30m x 48,20m) équipé de gradins avec 500 places assises, permettant notamment la pratique du handball et du basket-ball en compétition nationale et l'accueil simultané de 3 groupes d'EPS, avec des points d'ancrages au sol pour y fixer des agrès de gymnastique,
- 1 gymnase (20 x 30 m) permettant une utilisation simultanée par 2 groupes d'EPS,
- 1 salle multisports (20 x 20 m) permettant une utilisation par 1 groupe d'EPS.

Sont également compris dans les éléments de ce projet : un mur d'escalade, des locaux de rangement, des vestiaires, douches et locaux annexes inhérents à ce type d'équipement, soit au total 3 168 m<sup>2</sup> de surface utile à créer.

L'estimation du coût d'opération s'élève à 8 300 000 € H.T. soit 9 926 800 € T.T.C. (Valeur mai 2010).

Les modalités de cofinancement de l'opération sont les suivantes :

- la Ville de Haguenau participera financièrement à hauteur de 3 100 000 euros hors taxes et mettra également à disposition le terrain estimé à 1 100 000 euros hors taxes.
- le Département du Bas-Rhin et la Région Alsace s'engagent chacun à verser à la Ville de Haguenau une subvention respective de 2 600 000 euros.

La contribution financière du Conseil Général du Bas-Rhin est inscrite au projet de Contrat de territoire.

En contrepartie de cette participation financière exceptionnelle, la Ville accepte de mettre gratuitement ce nouvel équipement ainsi que les installations sportives de la Ville (dans

la limite des besoins horaires exprimés soit 105 heures / semaine pour le Collège) à la disposition du Département du Bas-Rhin et de la Région Alsace, pour une durée de 8 ans, pour les élèves du collège Foch et pour les élèves du lycée Schuman, et ce, à compter de la rentrée scolaire suivant la mise en service de l'équipement sportif.

De la même manière, concernant les charges de fonctionnement (personnel, entretien, maintenance) de cet équipement, le Département et la Région ne verseront aucune participation financière à la Ville durant les mêmes périodes qu'indiqué précédemment.

Une seconde convention signée avec les chefs d'établissement du collège Foch, du lycée Schuman, le Conseil Général du Bas-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace et la Ville de Haguenau fixera précisément les conditions d'occupation et de mise à disposition de cette installation sportive.

A l'issue de l'étude de programmation, un avenant établira l'échéancier détaillé de la participation respective de chaque collectivité.

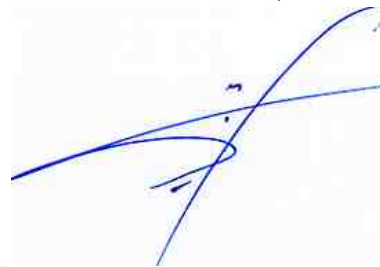
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

- *approuve la convention tripartite avec la Région Alsace et la Ville de Haguenau, de financement pour la construction d'un gymnase mutualisé au profit du collège Foch*
- *approuve le montant de la participation du Département à l'investissement, soit 2 600 000 €*
- *autorise son Président à signer ladite convention.*

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL